



Repos hebdomadaire et congés

Par **P6667**, le **13/12/2015** à **14:44**

Bjr, je travaille dans la restauration rapide, en CDI 35h depuis + d'un an. Nous avons des horaires particuliers (6 jours du matin de 9:30 à 15h - fermeture du restaurant, mais pas la fin de notre travail et 6 jours du soir de 17:30 à 22h - fermeture restaurant mais pas la fin de notre travail). Samedi soit de 9:30 à 16:30, soit de 16:30 à 22h. Fermeture le dimanche, sauf durant décembre où nous travaillons aussi le dimanche. Selon le CDI, 2 jours de congés par semaine mais à part le dimanche je n'en ai jamais eu d'autre. Normal ou pas vu les horaires particuliers ? L'employeur veut fermer cette année le 24 et le 31 décembre puisque les chiffres de l'an dernier n'ont pas été bons, mais veux nous déduire ces 2 jours des cp. Normal ou pas ? L'année dernière nous avons travaillé 3 semaines sans aucun jours de recup. et cette année cela va être identique. Les heures supplémentaires sont lissées sur l'année. Cela veut dire quoi exactement ? Merci beaucoup pour votre réponse. Cordialement

Par **P.M.**, le **13/12/2015** à **17:09**

Bonjour,
Vous devez avoir dans la limite de vos droits 24 jours ouvrables (4 semaines) de congés payés pendant la période du 1er mai au 31 octobre et seulement au moins 12 jours ouvrables (2 semaines) mais avec votre accord...
L'employeur ne peut pas vous faire travailler plus de 6 jours sans vous accorder un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...
Les heures supplémentaires sont normalement calculées sur la semaine...